

Evaluation du bachelier en Ergothérapie 2012-2013

RAPPORT FINAL DE SYNTHÈSE

**Haute Ecole Paul-Henri Spaak
Collège Universitaire d'Ergothérapie Bruxelles-Europe (CUEBE)**

Comité des experts :
Mme Marie-Laure KAISER, présidente
Mme Maria Manuela ALVES FERREIRA, Mme Sylvie MEYER,
M. Frédéric MORESTIN, M. Jean WATY, experts

3 juillet 2013

INTRODUCTION

L'Agence pour l'Évaluation de la Qualité de l'Enseignement Supérieur (AEQES) a procédé en 2012-2013 à l'évaluation du bachelier en Ergothérapie. Dans ce cadre, le comité des experts susmentionné, mandaté par l'AEQES, s'est rendu les 17, 18 et 21 janvier 2013 à la Haute Ecole Paul-Henri Spaak (HE Spaak). Depuis septembre 2012, la HE Spaak organise ce bachelier en codiplomation avec la Haute Ecole Libre de Bruxelles – Ilya Prigogine (HELB-Prigogine), au sein du Collège Universitaire d'Ergothérapie Bruxelles-Europe (CUEBE). Au moment de la visite, le programme commun CUEBE avait démarré pour la première année du bachelier, tandis que les deuxième et troisième années étaient organisées distinctement par les deux établissements. Le présent rapport rend compte des conclusions à destination du CUEBE (pour les éléments relevant de la 1^{re} année) et de la HE Spaak (pour les 2^e et 3^e années), conclusions auxquelles sont parvenus les experts après la lecture du rapport d'autoévaluation rédigé par l'entité et à l'issue de leurs auditions et des observations réalisés *in situ*.

Tout d'abord, les experts tiennent à souligner la parfaite coopération de la coordination qualité et des directions concernées à cette étape du processus d'évaluation externe. Ils désirent aussi remercier les enseignants, les étudiants et les membres du personnel administratif et technique qui ont participé aux entrevues et qui ont témoigné avec franchise et ouverture de leur expérience.

L'objectif de ce rapport est de faire un état des lieux des forces et points d'amélioration de l'entité évaluée, et de proposer des recommandations pour l'aider à construire son propre plan d'amélioration. Après avoir présenté l'établissement, le rapport abordera successivement les éléments d'analyse concernant CUEBE et ceux ayant trait à la section ergothérapie de la HE Spaak, au travers des chapitres suivants :

- les programmes et approches pédagogiques ;
- les ressources humaines ;
- les relations extérieures et services à la collectivité ;
- la démarche qualité, la gouvernance et la stratégie.

Les recommandations émises par le comité des experts se retrouvent en italique et numérotées distinctement CUEBE (a)/HE Spaak (b) dans le corps du texte.

PRÉSENTATION DE L'INSTITUTION

La Haute Ecole Paul-Henri Spaak est organisée par la Communauté française. Créée en 1996, elle regroupe les catégories et instituts suivants : la catégorie économique (ISES), la catégorie paramédicale (ISEK), la catégorie technique (ISIB), la catégorie pédagogique (IESP), la catégorie sociale (IESSID).

La section ergothérapie, ici évaluée, fait partie de la catégorie paramédicale (ISEK). Depuis septembre 2012, la HE Spaak organise le bachelier en Ergothérapie en codiplomation avec la Haute Ecole Libre de Bruxelles (HELB) – Ilya Prigogine, sur le site de l'hôpital Erasme.

a. Eléments communs CUEBE

Comme indiqué en introduction, le comité des experts n'a évalué que la première année du programme CUEBE, les deuxième et troisième années étant en cours de construction au moment de la visite, années pour lesquelles il lui apparaît difficile de faire des commentaires à ce stade de conception. Le comité des experts relève cependant que le rapprochement des deux sections n'a pas été l'occasion de concevoir un nouveau programme et, dès lors, que certains points d'amélioration mentionnés dans les rapports spécifiques à chaque établissement pourraient encore être d'actualité.

Conception du programme, objectifs et axes pédagogiques

- 1 La conception du programme repose sur la grille horaire minimale fixée par le gouvernement de la Communauté française, datant de 2007. Selon le comité des experts, la conception de la formation de Prigogine semble primer dans la mise en place de ce programme commun (CUEBE). Les enseignants des deux hautes écoles, catégorie paramédicale, sont regroupés dans trois unités pédagogiques spécialisées (UPS) : sciences fondamentales et biomédicales, sciences psychologiques et sociales ainsi que sciences professionnelles nommées « art de ». Les ajustements de contenu du programme sont réalisés au sein de ces UPS. *Si le comité des experts relève une très bonne collaboration entre les enseignants des UPS, il estime que les enseignants en ergothérapie et la coordination de section mériteraient d'être les principaux concepteurs de ce programme afin de l'orienter vers les nouveaux développements de l'ergothérapie, en veillant à ce que le programme remplisse les exigences du niveau de compétences 6 du cadre européen des certifications¹ (Recommandation a.1).*
- 2 Le référentiel de compétences du Conseil général des Hautes Ecoles (CGHE) est intégré au programme.

Contenu, cohérence du programme et supports de cours

- 3 La consécution des enseignements repose sur une base de progression logique. Les témoignages recueillis auprès des étudiants tendent à confirmer que le programme est cohérent. Les enseignants réalisent un grand investissement dans la conception de cours d'articulation. *Si le comité des experts reconnaît cet investissement de la part des enseignants, il estime toutefois que les cours d'articulation tentent de faire le lien avec des contenus éloignés des connaissances en ergothérapie. Il propose qu'un renforcement des enseignements des sciences occupationnelles et des méthodologies de recherche en relation avec l'ergothérapie soit réalisé (Recommandation a.2).*
- 4 Les syllabi sont accessibles via le campus *online*. Les témoignages recueillis indiquent une accessibilité parfois tardive des documents de cours due à des problèmes rencontrés par le service informatique. La qualité des syllabi est variable, les références sont dans la plupart des cours mises à jour. *Le comité des experts estime que la qualité des contenus des syllabi pourrait être harmonisée (Recommandation a.3).*

¹ « Cadre de certifications de l'enseignement supérieur : niveaux, descripteurs et grades reconnus en Communauté française », in : <http://www.enseignement.be/index.php?page=25784> (consulté le 6 mai 2013)

- 5 Les fiches ECTS sont dans l'ensemble de bonne qualité et précisent le nombre d'ECTS. Elles figurent dans les syllabi. Il est apparu au comité des experts que les étudiants sont bien informés concernant les ECTS.

Evaluation : planification et modalités

- 6 Les évaluations sont planifiées deux fois par an. Selon les étudiants, la charge de travail entre janvier et juin est bien répartie.

Informations aux étudiants et suivi pédagogique

- 7 Les informations concernant l'inscription semblent claires ; les étudiants se sont adressés à un service pour le programme CUEBE. L'appartenance des enseignants, relevant de l'une ou l'autre haute école, ne semble pas les intéresser.

b. Eléments spécifiques HE Spaak

Conception du programme, objectifs et axes pédagogiques

- 1 La conception du programme repose sur la grille horaire, fixée par le gouvernement de la Communauté française, datant de 2007. Dans cette perspective, la coordination de la section et les enseignants ont conçu un programme de formation cohérent qui tend à répondre aux besoins de la pratique. Si le programme n'intègre pas le référentiel de compétences du Conseil général des Hautes Ecoles (CGHE)², sa conception demeure un objectif selon la direction. Le comité des experts relève l'investissement important de la coordination de section et des enseignants. *Il encourage la conception d'un nouveau programme sur la base du référentiel de compétences. En outre, si le comité des experts reconnaît la nécessité qu'une formation réponde aux besoins de la pratique, il propose qu'elle tienne également compte du changement de paradigme en ergothérapie et des évolutions de la pratique au niveau international (Recommandation b.1).*
- 2 Dans le rapport d'autoévaluation, les objectifs généraux communs à toutes les formations de la Haute Ecole Spaak sont présentés. La définition de la profession de la Fédération nationale belge des ergothérapeutes figure également. Enfin, les objectifs spécifiques mentionnés dans le supplément au diplôme sont décrits. *Néanmoins, le comité des experts estime qu'ils mériteraient d'être traduits en acquis de formation. De plus, la formation à une pratique probante devrait constituer un objectif (Recommandation b.2).*
- 3 Trois axes pédagogiques constituent les points forts du programme. Premièrement, le développement de l'autonomie de l'apprenant correspond à un objectif avec une augmentation des travaux personnels des étudiants parallèle à l'avancement du cursus. Le comité des experts a constaté que les jeunes diplômés interviewés montraient une assurance dans leur capacité à développer leurs compétences de manière autonome. Deuxièmement, la pratique réflexive correspond à un objectif important. Elle est notamment développée à l'occasion des retours de stage. Le comité des experts estime que ces retours de stage constituent un excellent moyen pédagogique. *Il relève toutefois qu'ils pourraient viser à développer une pratique basée sur les preuves scientifiques (Recommandation b.3).* Troisièmement, le comité des experts relève une forte articulation théorie-pratique dans différentes modalités pédagogiques que ce soit par la présentation

² Le référentiel de compétences du bachelier en Ergothérapie est consultable au lien suivant : <http://www.cghe.cfwb.be/index.php?id=1551> (consulté le 6 mai 2013)

de cas cliniques lors de la journée d'accueil qui permet aux enseignants de faire des liens avec leur enseignement ou par les travaux exigés durant les stages.

- 4 Le comité des experts regrette que le développement de la pratique probante ne constitue pas un objectif de formation. *Il propose de renforcer les enseignements liés à la pratique probante et de favoriser l'intégration des données scientifiques lors de l'analyse de pratique réalisée dans les retours de stages (Recommandation b.4).*

Cohérence du programme et supports de cours

- 5 La consécution des enseignements repose sur une progression logique. Les témoignages recueillis auprès des étudiants tendent à confirmer que le programme est cohérent. Des cours d'articulation entre les enseignements de sciences fondamentales et les connaissances dans le domaine de l'ergothérapie nécessitent un investissement important de la part des enseignants. Si le comité des experts reconnaît cet investissement de la part des enseignants, il estime toutefois que les cours d'articulation tentent de faire le lien avec des contenus fort éloignés des connaissances en ergothérapie et dont l'intérêt est modeste pour l'exercice professionnel de l'ergothérapie. *Il propose qu'un renforcement des enseignements des concepts ergothérapiques, des sciences occupationnelles et des méthodologies de recherche en relation avec l'ergothérapie soient instaurés pour maintenir le niveau de compétences 6 du cadre européen de certifications. (Recommandation b.5).*
- 6 Les syllabi sont accessibles via le campus *online* et peuvent être obtenus en format papier par le service de diffusion. Les syllabi, comportant une page de garde uniformisée, peuvent contenir des textes, des diapos ou des recueils d'articles divers. La qualité de ces documents est variable. Le comité des experts a observé que la bibliographie est parfois lacunaire ou peu actualisée, voire absente. *Le comité des experts estime que la qualité des contenus des syllabi pourrait être davantage harmonisée, notamment en encourageant l'actualisation des contenus et exigeant les références bibliographiques (Recommandation b.6).*
- 7 Les fiches ECTS ne figurent pas dans les syllabi. Dans le rapport d'autoévaluation, le nombre d'ECTS par cours est précisé et sa valeur est de 25 heures, soit 15 heures d'enseignement et 10 heures de travail personnel. Le comité des experts relève par contre des lacunes au niveau de l'information transmise aux étudiants concernant la valeur des ECTS et leur utilité. *Le comité des experts recommande de faire figurer les valeurs des ECTS dans les fiches ECTS et de présenter davantage aux étudiants l'intérêt des ECTS. De plus, afin de respecter le décret en la matière, la valeur d'un ECTS doit passer à 30 heures, comprenant la charge de travail présentielle et non présentielle des étudiants (Recommandation b.7).*

Evaluation : planification et modalités

- 8 Les évaluations sont bien planifiées sur l'année, permettant de répartir la charge de travail. Les critères d'évaluation sont décrits dans le guide de stage. De plus, les témoignages recueillis auprès des étudiants confirment qu'ils sont présentés de manière précise et claire. Aucun système de pondération entre les différentes modalités d'évaluation des stages et des travaux de fin d'études (TFE) n'a été identifié par le comité des experts. En cas d'échec, les modalités de remédiation sont précisées. D'autres témoignages collectés par le comité des experts indiquent, par contre, que, pour certains dossiers, les étudiants n'ont pas reçu d'informations sur les modalités de correction. Un portfolio a été introduit au cours du programme de formation, mais les étudiants ne semblent pas suffisamment informés par rapport aux modalités d'évaluation de ce travail. *Le comité des experts salue cette initiative mais conseille que l'évaluation du portfolio soit précisée par écrit (Recommandation b.8).*

Informations aux étudiants et suivi pédagogique

- 9 L'information concernant les cours, les stages ou le TFE est réalisée de différentes manières : documents en ligne, distribution de documents lors de séances ou lors des cours. Il est apparu au comité des experts que cette prestation est fonctionnelle et que l'investissement de la coordination de section et des enseignants dans l'encadrement des étudiants est important.
- 10 Un service d'aide à la réussite offre des soutiens variés. Toutefois, peu d'étudiants en ergothérapie ont recours à ce service. Un système de tutorat peut être organisé par ce service avec la contribution d'enseignants. Ce service organise trois jours d'immersion qui se déroulent avant la rentrée scolaire : ateliers de gestion du temps, du stress, de méthodologie. En outre, les étudiants relèvent la disponibilité et la qualité de l'écoute des enseignants. *Le comité des experts reconnaît l'investissement important des enseignants pour l'encadrement des étudiants (Recommandation b.9).*

Stages - TFE

- 11 Cinq périodes de stages sont organisées, soit une semaine en première année, une période de six semaines en deuxième année et quatre périodes de six semaines en troisième année. Le comité des experts relève positivement la présence d'une semaine de stage en première année permettant de sensibiliser l'étudiant au métier d'ergothérapeute. Le carnet de stage sert de base solide pour le déroulement des stages. Il est bien structuré et présente toutes les informations pertinentes pour les étudiants.
- 12 Les critères d'évaluation du stage sont décrits. Des maîtres de stage supervisent les étudiants et évaluent leur stage. Le rôle du superviseur de la section dans le cadre de cette évaluation n'est pas précisé par écrit et n'est pas paru clair aux différents intervenants rencontrés par le comité des experts. La pondération des différentes modalités d'évaluation du stage n'est pas mentionnée dans les différents documents relatifs aux stages. *Le comité des experts estime que le rôle du superviseur doit être précisé dans le carnet de stage et qu'un système de pondération entre les évaluations des maîtres de stage et celles des superviseurs doit être élaboré et précisé (Recommandation b.10).*
- 13 La conception du programme et des évaluations intègre la perspective du TFE dès la première année. Les TFE sont supervisés par un enseignant et par deux personnes externes. Aucune précision sur les rôles de chacun ne figure dans les documents. Cependant, lors de l'entretien, le rôle de chacun a été décrit : les référents professionnels accompagnent l'étudiant dans son TFE pour les questions professionnelles tandis que le référent de la section assure plutôt un rôle de superviseur méthodologique. Auparavant, le TFE nécessitait la rédaction d'un rapport et d'un article. Actuellement, seul l'article est demandé. La qualité des TFE reste de manière générale perfectible. *Le comité des experts estime que la rédaction d'un rapport est formateur à ce stade et qu'il mérite d'être réintroduit. De manière générale, la qualité des TFE mériterait d'être améliorée, notamment au niveau de la qualité rédactionnelle. Le comité des experts recommande de préparer les étudiants à une rédaction structurée, référencée et rigoureuse (Recommandation b.11).*

a. Éléments communs CUEBE

- 1 Les relations professionnelles entre les enseignants de la HE Spaak et HELB-Prigogine sont apparues constructives pour réaliser un programme cohérent. Ils mentionnent qu'ils prennent les points positifs de chaque programme. *Si le comité des experts salue cette collaboration, il constate que l'addition du meilleur des deux programmes, tant au plan des contenus que des approches pédagogiques, ne constitue pas en soi un programme complet et cohérent. La construction d'un nouveau programme pourrait aussi être l'occasion de concevoir une formation modulaire (Recommandation a.4).*
- 2 Concernant les ressources matérielles, la bibliothèque propose plusieurs revues d'ergothérapie internationales ainsi que l'accès à des revues scientifique en ligne grâce à un accord avec une université partenaire. Les témoignages recueillis auprès des étudiants tendent à indiquer que, dans la plupart des revues utiles en ergothérapie, seuls les résumés sont disponibles. En outre, leur accès depuis la bibliothèque de la HELB-Prigogine n'apparaît pas facile aux étudiants. Le comité des experts a constaté que les étudiants n'étaient pas encouragés à lire des articles dans les revues d'ergothérapie. *Si le comité des experts salue la possibilité d'accès en ligne des revues, il suggère que les étudiants soient mieux informés des possibilités d'accès des revues en ligne, que l'accessibilité aux articles complets soit facilitée et qu'ils soient encouragés à lire des articles dans des revues d'ergothérapie dès le début de leur formation (Recommandation a.5).* Par ailleurs, il semblerait que les livres de l'ancienne bibliothèque de la HE Spaak ne soient pas encore intégrés dans la bibliothèque de la HELB-Prigogine. *Le comité des experts recommande d'intégrer les livres d'ergothérapie récents de l'ancienne bibliothèque de la HE Spaak à la bibliothèque de la HELB-Prigogine (Recommandation a.6).*
- 3 Au niveau des ressources matérielles, le parc informatique est important mais comme il doit satisfaire aux besoins des étudiants de toute la catégorie paramédicale, il semble que le nombre d'ordinateurs ne soit pas suffisant, suivant les témoignages recueillis auprès des étudiants. Le comité des experts a eu l'occasion de visiter les laboratoires et les salles de cours qu'il juge très satisfaisants et bien équipés.
- 4 Le comité des experts a été surpris de constater que les enseignants permanents n'avaient pas de bureau ou de salles de travail. Il est possible de réserver une salle pour des séances avec des étudiants.

b. Éléments spécifiques HE Spaak

Cette partie ne traite que des ressources humaines, les ressources matérielles étant abordées dans les éléments communs Spaak-Prigogine (CUEBE) ci-dessus.

- 1 Le système de promotion est défini en fonction des titres acquis. La charge de travail est répartie équitablement entre les enseignants. Elle est composée principalement des enseignements et du suivi des étudiants ; elle ne semble pas laisser d'espace pour la recherche. *Le comité des experts estime que des moyens temporels et financiers devraient être prévus pour une formation des enseignants à la recherche, à l'anglais scientifique et au développement de projets (Recommandation b.12).*

- 2 Les enseignements sont évalués de manière ponctuelle par les étudiants. La fréquence n'est pas précisée. Aucune évaluation des cours par des pairs, aucun entretien d'appréciation ne semblent avoir été réalisés. *Le comité des experts suggère qu'un système d'évaluation des enseignements soit introduit à une fréquence fixe et de développer une évaluation des enseignements par les pairs (Recommandation b.13).*

- 3 Le campus virtuel est présent mais le comité des experts a constaté que son emploi par les enseignants et les étudiants pourrait être renforcé et *recommande un emploi systématique du campus virtuel comme moyen pédagogique et de communication (Recommandation b.14).*

CHAP 3 : Les relations extérieures et le service à la collectivité

a. Éléments communs CUEBE

Ce chapitre n'est pas développé à ce niveau car il est traité dans les rapports du programme spécifique de chaque établissement.

b. Éléments spécifiques HE Spaak

- 1 Les enseignants participent à des colloques nationaux et internationaux. Certains enseignants ont collaboré avec les professionnels d'une école primaire dans le cadre du projet sur la dysgraphie, qui constitue une initiative méritant d'être poursuivie. *Le comité des experts a également constaté avec satisfaction que les étudiants ont la possibilité de s'impliquer dans des projets de service à la collectivité au niveau local ou international (Recommandation b.15)*. Le comité des experts reconnaît l'implication des enseignants et des étudiants dans des projets de service à la collectivité et la présence au niveau local et international.
- 2 Les collaborations avec deux écoles néerlandophones sont à relever. En outre, certains étudiants semblent bénéficier d'un programme de mobilité, *mais le comité des experts estime que la mobilité pourrait être encore mieux développée, que ce soit pour des stages ou des périodes d'études, et mériterait d'être soutenue par une information plus importante auprès des étudiants et par un financement adéquat (Recommandation b.16)*.
- 3 La mobilité des enseignants est présente car quelques enseignants ont effectué une visite à l'Université Laval au Québec. *Le comité des experts estime qu'elle devrait être augmentée, soutenue et encouragée à des fins d'enseignement, de perfectionnement, de recherche, de participation à des congrès (Recommandation b.17)*.

a. Eléments communs CUEBE

Les deux équipes sont gérées de manière séparée, la démarche qualité n'a pas été clairement établie. Suite aux témoignages recueillis, la perspective d'une éventuelle fusion est apparue évidente au comité des experts. *Le comité des experts estime que la fusion permettrait de mutualiser au mieux les ressources et contribuerait au développement des compétences de chacun. La gouvernance en serait alors optimisée (Recommandation a.7).*

Comme chacune des équipes est gérée selon la politique de l'appartenance de leur institution, il s'agit de se reporter au rapport spécifique de chaque programme.

b. Eléments spécifiques HE Spaak

- 1 Le comité des experts relève positivement un *management* participatif.
- 2 Lors de la visite de l'établissement, il ressort que la démarche qualité est intégrée dans le cadre de séances incluant les enseignants, le personnel administratif et des étudiants de 3^e année. Le comité des experts constate que les PV de séances sont parfois lacunaires (participants pas mentionnés de manière systématique et date non précisée). Si les plans d'action sont décrits, le comité des experts n'a pas pu identifier les modalités de suivi de manière systématique. Par ailleurs, les cours sont évalués par les étudiants et un réajustement est réalisé. Si une culture de la qualité semble instaurée, *le comité des experts n'a pas pu constater une démarche qualité définie et opérationnelle. Le comité des experts recommande d'en définir une (Recommandation b.18).*

Conclusion

a. Éléments communs CUEBE

Le comité des experts a constaté que la situation de codiplomation n'est pas optimale, la fusion des deux équipes permettrait de rationaliser les ressources financières et humaines ainsi que d'harmoniser les conditions salariales des professeurs invités. La fusion serait l'occasion de repenser la structure de l'organisation des enseignants et de donner plus de pouvoir aux coordinateurs du programme et aux enseignants ergothérapeutes dans la conception du programme CUEBE. La perspective de l'abandon de la grille horaire constitue une opportunité de concevoir le programme sur la base du référentiel de compétences, de produire un programme modulaire et d'intégrer le nouveau paradigme en ergothérapie, les cadres théoriques actuels et les nouvelles pratiques telles que l'implication de l'ergothérapie dans la prévention et à la promotion de la santé.

La direction de ce nouveau programme doit garantir l'intégration des axes pédagogiques prévalents dans le programme de la HE Spaak tels que l'autonomie de l'apprenant, la pratique réflexive ou les retours de stages. Ces derniers pourraient être centrés sur l'intégration de la pratique probante dans le raisonnement clinique des étudiants. De plus, la direction veillera à maintenir le bon niveau des travaux de fin d'études des étudiants et s'appuyant sur les acquis de la HELB-Prigogine et à poursuivre la formation des maîtres de stage instaurée par la HELB-Prigogine. Par ailleurs, elle veillera à favoriser une plus grande mobilité des étudiants et des enseignants que celle constatée actuellement.

Si une fusion n'est pas réalisée, les enseignants et les directions des deux hautes écoles se trouvent dans une situation structurelle paradoxale avec un programme commun et deux équipes générant des tensions contre-productives et coûteuses.

Si le programme CUEBE n'est pas ajusté aux exigences internationales, il risque de ne plus répondre aux exigences de la Fédération Mondiale des Ergothérapeutes, aux intentions du Comité européen des ergothérapeutes (COTEC) dans le cadre du *Tuning Project* et de diminuer ainsi l'employabilité des jeunes diplômés au niveau international.

Si la formation ne vise pas une pratique basée sur les preuves scientifiques, les pratiques des ergothérapeutes risquent de ne pas évoluer de manière satisfaisante et de ne pas offrir aux patients, clients ou usagers de l'ergothérapie des prestations optimales.

Si les enseignants ne peuvent pas développer une pratique de recherche, ils ne pourront pas transférer leurs connaissances dans leur enseignement et dans le suivi des étudiants au niveau des TFE. Ce qui risque de porter préjudice à la formation. En outre, la mobilité des enseignants ne pourra pas être favorisée de manière optimale. Si la mobilité des étudiants n'est pas encouragée, le cursus ne répond pas aux exigences internationales de mobilité.

b. Éléments spécifiques HE Spaak

L'évaluation de ce programme qui ne se donnera plus sous cette forme d'ici deux ans constitue une situation particulière puisque la première année du programme CUEBE est en cours au moment de la visite du comité des experts. Bien que cette situation de codiplomation nécessite une adaptation de chacune des équipes, le comité des experts estime que la collaboration pour développer le programme CUEBE devrait permettre d'optimiser les ressources pour le développement de projets de recherche ainsi que pour la mobilité des enseignants. En l'absence de changements au niveau du programme, de la mobilité et de la recherche, la formation risque de manquer de reconnaissance aux niveaux national et international.

EN SYNTHÈSE : éléments communs et spécifiques

Points forts	Points d'amélioration
<ul style="list-style-type: none">⇒ Autonomie de l'apprenant et pratique réflexive : axes pédagogiques bien développés⇒ Important encadrement des étudiants	<ul style="list-style-type: none">⇒ Absence d'une démarche qualité systématique⇒ Enseignements en ergothérapie peu actualisés⇒ Pas d'objectifs de formation visant au développement d'une pratique basée sur les preuves scientifiques⇒ Mobilité des enseignants et des étudiants peu développée⇒ Formation à la recherche lacunaire pour une partie des enseignants

Opportunités et risques

Opportunités

- ⇒ L'abandon de la grille horaire permettrait de développer un programme répondant aux exigences internationales
- ⇒ La création d'un master contribuerait au développement des compétences en recherche et au développement des pratiques émergentes telles que la gestion de projets.

Risques

- ⇒ Le maintien de la grille horaire contraindrait à une conception de programme obsolète et dépassée
- ⇒ Une éventuelle décision négative de la part des instances politiques concernant la création du master en santé diminuerait les chances de développer les compétences en recherche des enseignants ergothérapeutes
- ⇒ Le maintien de la variation du nombre d'étudiants due à différents motifs (décret non-résidents, abandons, échecs, etc.) engendrerait la poursuite d'une gestion des ressources humaines et matérielles non-optimales

Recommandations

- ⇒ Développer une démarche qualité systématique
- ⇒ Actualiser les enseignements en ergothérapie
- ⇒ Former les étudiants à une pratique basée sur les preuves scientifiques
- ⇒ Favoriser les mobilités enseignante et étudiante
- ⇒ Encourager le développement de projets de recherche menés par les enseignants



Evaluation 2012-2013 du cursus
Ergothérapie

Haute Ecole Paul-Henri Spaak

Droit de réponse de l'établissement évalué

[Empty box for the establishment's response]

L'établissement ne souhaite pas formuler d'observations de fond

Nom et signature du (de la) Directeur(-trice)-Président(e)

François DEBAST

Nom et signature du (de la) coordonnateur(-trice)
de l'autoévaluation

Aréski AZAZ

Nom et signature du (de la ou des) Directeur(-trice)(s) de catégorie

Philippe MEEUS